

IMPLANTATION : MILIEU MIXTE URBAIN-RURAL

ÉTAT ACTUEL : DÉMARRAGE EN COURS

TERRITOIRE DE LA CAISSE

Projet ancré dans deux territoires voisins, l'un urbain et l'autre rural. Premier ancrage du projet dans l'ouest de la ville de Nantes (Taux de pauvreté : 17%), sur une zone englobant plusieurs quartiers (Bellevue/Chantenay/Ste-Anne et St-Herblain Est) dont un Quartier Prioritaire de la Ville. Une agriculture diversifiée occupe 51% de la superficie de Nantes Métropole: 33% de la Surface Agricole Utile (SAU) est dédiée à la polyculture polyélevage et 33% au maraîchage.

Second ancrage du projet dans un bassin de vie regroupant 5 communes (Taux de pauvreté : 8%), à cheval entre la métropole de Nantes et le Pays de Retz (Cheix-en-Retz, Le Pellerin, Rouans, Vue et Saint-Jean-de-Boiseau). L'agriculture, qui occupe 82% du territoire du bassin de vie, et est spécialisée en élevage (55,2% de la SAU en polyculture polyélevage et 26,3% en élevage bovin mixte).

Pour chacun des deux territoires, environ 23% de la SAU est en AB ou en cours de conversion.

GENÈSE DU PROJET

Depuis 2023, les acteurs du territoire (associations, collectifs, collectivités, citoyen·ne·s, etc.) imaginent ensemble une expérimentation basée sur les principes de la Sécurité Sociale de l'Alimentation, avec la volonté de travailler à la fois sur un territoire rural et sur un territoire urbain. Une dizaine de structures couvrant les champs de la production agricole, de la transformation, de la distribution et également de l'aide alimentaire co-pilotent ces deux initiatives, qui ont été pensées avec des temporalités différentes (une année d'écart).

Après avoir chacune réalisé son Parcours d'Apprentissage en Commun et posé les premières briques de leur propre caisse (ou entamé le processus), les collectifs devraient se rencontrer et tisser des liens progressivement pour travailler ensemble.

ÉTAPES	DATES
DÉBUT DE L'INITIATIVE	2023
PREMIÈRE RÉUNION DE CITOYEN·NE·S	Décembre 2024 (Nantes Ouest) - Mai 2025 (Pays de Retz)
PREMIER TRANSFERT MONÉTAIRE	Septembre 2025 (Nantes Ouest) - été 2026 (Pays de Retz)

ORGANISATION DE L'INITIATIVE



COTISATION À LA CAISSE

Montant de cotisation : libre, à partir de 5€. Niveau de contribution suggéré sur la base du Reste à Vivre et de la composition du foyer, et qui peut être obtenu grâce à une calculatrice en ligne (accessible sur le site internet), ou en rendez-vous présentiel ou téléphonique pour être accompagné.e et comprendre pleinement le calcul.

Cotisation moyenne : environ 80€.

Modalités : Engagement moral sur une année entière, sans engagement en termes de montants.



REDISTRIBUTION DE LA CAISSE

Montant du versement mensuel :
100€ par foyer

+ 50€ par personne supplémentaire.

Montant moyen : 170€ par foyer.

Modalités : Le montant du versement mensuel détermine le plafond de cotisation de chaque foyer, qui est limitée au double du montant perçu (ex. 300€ pour un foyer de deux personnes).



OUTIL DE TRANSFERT MONÉTAIRE

Les paiements se font avec *Moneko* (monnaie locale de Loire-Atlantique) via l'application ou un système de paiement papier (tableau à remplir chez les points de vente au moment du paiement et qui est relevé deux fois par mois par la caisse qui fait elle-même les virements).

Le solde est plafonné au double du versement mensuel du foyer.

CONVENTIONNEMENT DE POINTS DE VENTE

18 points de vente : 7 producteur-ice-s (maraîchage, volaille, fromage et yaourts, œufs), 5 épicerie/magasins, 4 artisan-e-s, une moyenne surface bio et un restaurant social.

Produits conventionnés : Tous, hors alcool et produits d'hygiène.

Règle de conventionnement : Démarchage des points de vente ou prise de contact volontaire de leur part, puis notation sur une grille de 15 critères, avec un système de points et de pondération. Une attention est portée à leurs engagements et leur freins à participer à l'expérimentation. Sont priorités en début d'expérimentation les points de vente bien situés (localisation dans Nantes Ouest ou en centre-ville et accessible en transports).



LE « PETIT + »



- À la demande du comité citoyen, l'association APF France handicap a été contactée afin de définir des critères liés à l'accessibilité PMR des lieux. Face à la complexité de ces critères, un partenariat a été mis en place, reposant sur des binômes composés d'un-e participant-e de la caisse et d'un-e représentant-e de APF France handicap. Ces binômes se rendent dans les points de vente afin de réaliser des diagnostics d'accessibilité, dans une optique à la fois d'amélioration des lieux et de mise en visibilité des manquements ainsi que des pistes de progrès.
- Un partenariat a été mis en place avec l'école de design de Nantes pour mieux visibiliser les points de ventes conventionnés et les produits, et ainsi participer à rendre l'expérimentation visible, à donner envie d'y participer, et à soutenir les points de vente.

HORIZONS

Chaque territoire a élaboré son propre Parcours d'Apprentissage en Commun (PAC), sans travail commun à ce stade, mais une rencontre inter-territoires est prévue en juin 2026 afin de favoriser le partage et la mise en cohérence entre les deux comités citoyens.

L'enjeu est donc désormais de faire avancer ensemble les deux groupes, malgré des temporalités différentes et des spécificités propres à chaque caisse et au territoire associé. Il s'agit donc de préserver ces singularités et de garder en tête que la caisse est un outil au service de la démocratie alimentaire et non une finalité en soi, afin que pour que chacun-e apprenne et se nourrisse de ces échanges.



Pour en savoir plus : <https://www.cca44.fr/>

<https://www.civam.org/alimentation/acces-a-alimentation-pour-tous-accessible/projet-a-fond-les-caisses-2024-2026/>